



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mai le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 23
Procuration : 4
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Julien RIVIERE Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à I. Dexpert), M. Francis DELCROS (procuration à B. Jollys), M. Nicolas SERRIERE (procuration à P. Dufau), M. Patrick DARROMAN (procuration à P. Monchaux)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_066

**OBJET : RESTAURATION DE DEUX REGISTRES TRES ANCIENS—DEMANDE DE SUBVENTION
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE**

Madame Marie-Bernadette Dulau informe l'assemblée la nécessité de restaurer deux registres du fonds le plus ancien des archives de la commune préconisé par l'Inspectrice des Archives Départementales. Les ouvrages concernés sont

- ❖ un registre d'arpentage (l'ancêtre du cadastre) du XVII^e siècle (sous le règne de Louis XIV)
- ❖ et le plus ancien registre des délibérations des Jurats (côte BB1) (anciennement le Conseil Municipal), datant de 1732 en plein règne de Louis XV.

Ces deux registres sont des piliers de l'histoire collective de la Cité.

C'est pourquoi, il est nécessaire de les préserver, pour les générations futures et ce, afin que la mémoire écrite de la Ville de Bazas ne disparaisse pas.

Madame Marie-Bernadette Dulau demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde qui subventionne cette restauration à hauteur de 75 % au titre du dispositif « Conservation du patrimoine écrit ».

Après consultation auprès d'entreprises spécialisées, le coût de cette restauration s'élèverait à 4 555 € HT. Le plan de financement serait le suivant :

Estimation Restauration deux registres anciens.....	4 555 € HT
Subvention du Département de la Gironde 75 % (+1,20)	4 099.50 €
Quote-part restant à la charge de la collectivité.....	455.50 €

La Commune préfinancera la TVA.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette restauration et de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 75 %.

- **Considérant** la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre du dispositif « Conservation du patrimoine écrit » ;
- **Vu**, l'avis de l'Inspectrice des Archives Départementales préconisant l'urgence de réparer deux ouvrages, les plus anciens ;
- **Vu**, l'intérêt de préserver ces ouvrages pour les générations futures et pour l'histoire de la Ville de Bazas ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à ...,

DECIDE la restauration du registre d'arpentage du XVII^e siècle et de l'ancien registre des délibérations des Jurats datant de 1732.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 75 % au titre du dispositif « Conservation du patrimoine écrit ».

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ainsi que la TVA.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

